

Profil d'enseignement

Master de spécialisation en Dermopharmacie et cosmétologie

Le diplôme est obtenu après une année d'étude. Il permet de travailler dans tous les secteurs liés aux produits cosmétiques (Industrie, PME, TME, organismes de réglementation, organisations professionnelles, secteurs de l'information et du marketing, etc.), ou tout autre type d'entreprise impliquée dans des domaines proches (détergents, biocides, parapharmaceutiques, etc.), et d'assurer éventuellement le rôle de « personne responsable ».

1. Intégrer et maîtriser les connaissances nécessaires afin de concevoir, fabriquer et contrôler des formes cosmétiques.

Intégrer les connaissances sur les matières premières et les matériaux de conditionnement.

- Identifier un ingrédient cosmétique par ses différentes dénominations (nom chimique, DCI, CTFA, NC -C ,numéros EINECS, CAS, etc), sa composition (ingrédients complexes, mélanges commerciaux).
- Intégrer les connaissances sur la ou les fonctions usuelles de l'ingrédient et, le cas échéant, les restrictions et les conditions d'emploi et avertissements à reprendre sur l'étiquetage.
- Comprendre les spécifications physico-chimiques et microbiologiques qui lui sont attachées ainsi que les méthodes de contrôle de celles-ci.
- Evaluer la sécurité de l'ingrédient en fonction de sa nature et au vu notamment des impuretés qu'il pourrait contenir, de la taille des particules (Ex : nanoparticules),etc.
- Intégrer les caractéristiques pertinentes des matériaux d'emballage (composition, pureté, stabilité, possibilités d'interaction avec les contenus).

Maîtriser et appliquer les concepts théoriques dans toute situation liée à la dermopharmacie et la cosmétologie.

- Intégrer les connaissances spécialisées de la dermatologie clinique, de la biologie de la peau et des muqueuses, des technologies des formes cosmétiques,des matières premières,des méthodes de contrôle.
- Utiliser ces connaissances spécialisées pour concevoir, fabriquer et contrôler des produits d'hygiène, de soins, de maquillage, de coloration capillaire, solaires, etc.
- Utiliser les connaissances spécialisées de la peau et des muqueuses pour répondre à toutes questions liées à l'emploi des produits cosmétiques.

2. Poser un acte professionnel rigoureux et basé sur une démarche scientifique répondant aux attentes du consommateur dans le respect des exigences réglementaires.

Mettre sur le marché un produit garantissant qualité et conformité.

- Respecter les législations européennes ou internationales en vigueur.
- Contrôler la qualité et la conformité des matières premières et des produits finis.
- Rédiger des protocoles et fabriquer les produits cosmétiques* en respectant les normes GMP.
- Rédiger le dossier d'information produit (PIF).
- Conditionner et stocker les matières premières et les produits finis de manière

à préserver leur stabilité.

Mettre sur le marché un produit répondant aux attentes du consommateur.

« **produit cosmétique** », toute substance ou tout mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles.

Définition cosmétiques CE

3. Evaluer la qualité et la sécurité des produits cosmétiques en adéquation avec le type de produit développé et son utilisation.

Vérifier la qualité du produit fini.

- Assurer la qualité au niveau physico-chimique, microbiologique et de la stabilité.

Evaluer la sécurité du produit fini pour la santé humaine et pour l'environnement.

- Intégrer les connaissances de toxicologie permettant d'assurer l'innocuité d'un produit mis en contact avec :
 - les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes)
 - les dents et les muqueuses buccales.
- Intégrer les connaissances sur les méthodes alternatives.
- Intégrer les connaissances de cosmétovigilance.

4. Communiquer par écrit et oralement de façon professionnelle et adapter son message en fonction de tous les interlocuteurs.

- Acquérir des connaissances en matière de propriété intellectuelle.
- Etre en mesure de construire un dossier scientifique relatif à des allégations.
- Comprendre la démarche marketing dans ses aspects stratégiques et opérationnels.
- Interagir avec les membres d'une équipe de professionnels.
- Maîtriser plusieurs langues (français/anglais) pour pouvoir communiquer oralement ou rédiger un article scientifique et/ou de vulgarization.

5. Agir de manière éthique et responsable

Assumer la responsabilité dans le respect de l'éthique.

- Prévenir, corriger et gérer tout problème de non conformité et les erreurs.
- Assumer des prises de décision.
- Assurer une notification sur les produits auprès des autorités compétentes.
- Assurer une communication de la composition des produits au Centre anti-Poisons.
- Assurer le suivi des produits mis sur le marché.
- Mettre en place d'éventuelles actions correctives.
- Etre en mesure de rédiger les allégations/revendications de manière éthique et responsable.

6. Actualiser ses savoirs et améliorer sa pratique.

Développer ses connaissances afin d'intégrer les avancées de la recherche.

- S'informer sur les innovations en matière de méthodes alternatives.
- S'informer sur les nouveaux ingrédients et produits.
- Maîtriser la littérature scientifique et les banques de données disponibles.
- S'informer sur les nouvelles attentes.
- Savoir anticiper des évolutions technologiques et des besoins à long terme.
- Participer de manière active à des colloques et à des associations professionnelles.
- Autonomie suffisante pour assurer une mobilité en Belgique et à l'étranger.

Autoévaluer l'évolution de ses capacités professionnelles.